

## **CYCLE UNIVERSITAIRE PREPARATOIRE AUX GRANDES ECOLES**

**Année universitaire 2017**

### **CUPGE parcours mathématiques-physique**

*Réglementation approuvée par le conseil d'administration de l'UNC du 09 décembre 2016*

#### **Présentation d'un CUPGE**

Le CUPGE propose des formations pluridisciplinaires renforcées dont le but est de préparer des étudiants inscrits à l'université, à des établissements à entrée sélective (sur concours ou sur dossier) ou à poursuivre des études longues à l'université.

#### **Objectifs et déroulement des études du CUPGE pour 2017 : 1 parcours Mathématiques-Physique**

Cette formation a pour principal objectif d'intégrer une école d'ingénieurs généraliste métropolitaine : Centrale Paris, les Ponts, ParisTech, Centrale Nantes, Lyon ou Marseille, les écoles des Mines, les écoles Polytech, les INSA, les ENSI, l'ENAC, ...

Elle permet également de poursuivre ses études en master, en direction des métiers de l'enseignement, de l'ingénierie ou de la recherche.

Le parcours CUPGE-MP renforcé en mathématiques et physique est proposé pour 2017. Les étudiants suivent les cours magistraux des licences mention Mathématiques ou mention Physique-Chimie mais participent à des séances de travaux dirigés spécifiques et des enseignements complémentaires permettant de couvrir l'intégralité du programme des concours réservés aux étudiants de l'université. Le parcours MP du CUPGE propose environ 4 h de cours supplémentaires par semaine par rapport aux autres mentions de licences.

Par la sélection des candidats et la taille des parcours (groupe de 20 étudiants maximum par parcours), il s'agit d'enseignements spécifiques, adaptés, et renforcés en sciences, de préparations spécifiques aux épreuves écrites et orales des concours et d'un suivi personnalisé des étudiants.

#### **Conditions d'admission niveau 1**

- Etre titulaire d'un Baccalauréat scientifique, obtenu en 2015 ou 2016, et être intéressé par une poursuite d'étude en école d'ingénieur généraliste.

- La motivation, l'autonomie et la capacité à absorber le surcroît de travail demandé sont particulièrement évaluées et compléteront le dossier de candidature. Après instruction, une commission pédagogique ad hoc se prononcera sur l'opportunité d'inscription.

### Autres conditions d'admission

Les titulaires d'un D.U.T., d'un B.T.S., les étudiants d'une autre université, les étudiants titulaires d'une licence mentions Mathématiques ou Physique, Chimie en 2016, ou les étudiants venant de classes préparatoires peuvent intégrer les parcours en semestres 2, après avoir fait acte de candidature.

#### **Règlementation**

Après validation par le conseil d'administration de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, ce règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage et est accessible sur le site Internet de l'établissement.

#### **Inscription**

Les étudiants autorisés à s'inscrire à l'issue de la phase de sélection bénéficieront d'une inscription principale en Licence mention mathématiques et auront une inscription complémentaire en CUPGE. Ils devront s'acquitter des droits de scolarité afférant à ces 2 inscriptions.

#### **Enseignement**

Quatre types d'enseignements sont assurés :

**Les cours magistraux (CM)** : ils sont à la base de l'enseignement et réunissent l'ensemble des étudiants inscrits à la formation.

**Les travaux dirigés (TD)** : ils illustrent et complètent le cours par des exercices d'application. La participation active des étudiants, réunis en groupe, y est essentielle.

**Les travaux pratiques (TP)** : ils permettent d'offrir dans certains enseignements le lien entre théorie et application.

**Les stages** : ils offrent l'occasion à l'étudiant de se livrer à un travail personnel dans un environnement professionnel. Ils offrent à l'étudiant un contact privilégié avec le milieu professionnel auquel il se destine et lui permettent d'en apprécier les spécificités.

Le parcours MP du CUPGE encourage une période de stage en milieu professionnel donnant droit à l'obtention de bonification.

Sauf disposition spécifique de la formation, l'étudiant a la charge de trouver son organisme d'accueil. Tout stage fait l'objet d'un encadrement, d'un suivi particulier, d'une évaluation.

Une convention de stage est délivrée à l'étudiant une fois l'accord du coordonnateur des stages et du tuteur et dûment signée par le président de l'UNC ou son délégataire. Le stage ne doit pas commencer avant la signature de la convention par l'étudiant, le représentant de l'organisme d'accueil du stage et le coordonnateur des stages.

## **Régime de présence et d'assiduité**

La présence aux séances de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques et aux évaluations, quelle qu'en soit la forme, est obligatoire.

### **Absences**

Dans un délai de soixante-douze heures, toute absence doit être justifiée par la remise d'un certificat au secrétariat de département. Selon les procédures internes aux départements, une copie peut être transmise à l'enseignant chargé de l'enseignement concerné.

Il appartient au responsable de la formation d'apprécier la validité de la justification fournie pour les absences aux enseignements.

Au-delà d'une absence injustifiée par EC, l'étudiant absent obtient la note de « 0 » au contrôle continu de cet EC.

L'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu entraîne la note de « 0 » à cette épreuve.

Les conséquences d'une absence justifiée à une épreuve de contrôle continu sont laissées à l'appréciation de l'enseignant responsable de l'évaluation.

### **Les modalités de contrôle des connaissances**

Les modalités de contrôle des connaissances sont communiquées à l'étudiant au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire.

Ces modalités indiquent le nombre minimum d'épreuves, leur nature (Contrôle Continu (CC) ou examen terminal ou examen oral ou rédaction d'un mémoire, d'un rapport), leur durée, leur coefficient ainsi que la répartition entre le contrôle continu et l'examen terminal, et la place respective des épreuves écrites et orales, quand il y a lieu.

Ces modalités, adoptées par le conseil d'administration de l'UNC, ne peuvent être modifiées ni en cours d'année, ni entre les sessions.

Chaque semestre de parcours est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux EC auxquels les étudiants sont inscrits administrativement et pédagogiquement.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Selon les modalités prévues pour chaque EC, le contrôle des connaissances repose sur une ou plusieurs épreuves dont les résultats participent au calcul de la moyenne de l'EC. Ces épreuves sont les suivantes :

- le contrôle continu : il repose sur des travaux et exercices présentés par écrit et/ou oralement, mais aussi sur la participation, selon l'organisation propre à chacun des EC (deux notes sont requises au minimum pour établir la moyenne du contrôle continu intégral). L'organisation du contrôle continu est expliquée par chacun des enseignants dès leur première séance d'enseignement.
- l'examen terminal : il comprend une épreuve écrite ou orale organisée en fin de semestre. Pour les épreuves écrites, l'anonymat des copies est strictement respecté.

Quand il est prévu, l'examen terminal est obligatoire.

- l'évaluation sur dossier, projet, rapport, mémoire : lorsqu'elle est prévue dans l'organisation d'un EC.
- le stage : le stage doit faire l'objet d'une soutenance et/ou d'un rapport. L'organisation de l'évaluation du stage est spécifique à chaque formation et doit être explicitement transmise aux étudiants.

Les parts respectives entre le contrôle continu et l'examen terminal sont indiquées dans les modalités de contrôle des connaissances.

Les résultats de l'évaluation du contrôle continu égaux ou supérieurs à 10/20 peuvent être conservés pour la session de rattrapage, selon les modalités de contrôle des connaissances propres à chaque EC.

Les résultats de l'évaluation en T.P. sont conservés pour la session de rattrapage.

Un EC est acquis :

- dès lors que la moyenne des notes obtenues dans cet EC est égale ou supérieure à 10/20. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire ;
- par compensation au sein d'un semestre acquis. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

Un semestre de parcours est acquis :

- dès lors que l'étudiant valide chacun des EC qui le composent ;
- dès lors que la moyenne des notes obtenues du semestre est égale ou supérieure à 10/20
- par compensation annuelle entre deux semestres d'une même année.

Toutefois, pour chacun des 2 semestres d'une même année, à la première session comme à la session de rattrapage, si l'étudiant obtient une moyenne générale inférieure à 8/20, au moins à un EC, aucune règle de compensation semestrielle et ni annuelle ne s'applique. Cette règle ne concerne que le parcours du CUPGE (MP) ouvert en 2017.

### **Les éléments facultatifs et leur bonification**

Les éléments facultatifs sont les activités physiques et sportives, l'engagement étudiant, les certifications, les stages, les langues, etc.

Règles applicables à tout bonus :

- Les étudiants doivent être pédagogiquement inscrits pour demander à valoriser les enseignements bonifiables ;
- Les étudiants doivent choisir par niveau de licence, l'enseignement sur lequel reposera la bonification. La bonification ne sera effective que sur un semestre d'une année universitaire ;
- Tout enseignement bonifiable peut être suivi tout au long de l'année, à la seule condition de s'y inscrire pédagogiquement sur les 2 semestres.

Tous les éléments facultatifs donnent lieu à des points bonus sur la moyenne du semestre dont le barème est le suivant :

Barème d'application du bonus :

- 10 et 12,49 sur 20 : 0,1
- 12,5 et 14,49 sur 20 : 0,2

- 14,5 et 16,49 sur 20 : 0,3
- 16,5 et 18,49 sur 20 : 0,4
- 18,5 et 20 sur 20 : 0,5

### **Les activités physiques et sportives**

L'étudiant peut pratiquer une activité physique et sportive sous 3 formes : une pratique libre réalisée en loisirs, une pratique intégrée dans les maquettes pédagogiques et créditée par des ECTS et une pratique notée (bonus).

Pour cette dernière, les étudiants s'inscrivent pédagogiquement dans une activité et se voient attribuer une note sous la forme d'un bonus à l'issue du semestre. Le sport en bonus ne peut être choisi qu'une fois par année universitaire. Un étudiant peut pratiquer le même sport sur 2 semestres, mais dans ce cas, il sera noté sur le semestre de son choix et il pratiquera de manière libre à l'autre semestre. En cas de redoublement, le bonus ne peut pas être reporté d'une année sur l'autre.

### **L'engagement étudiant au bénéfice des étudiants en situation spécifique, notamment de handicap**

Il s'agit d'être le tuteur des étudiants en situation particulière, notamment les étudiants handicapés inscrits dans la même formation, ce tuteur prend et leur restitue leurs notes pendant et après les enseignements et les aide globalement dans leur intégration à l'UNC. Le tuteur engagé devra également participer aux actions mises en œuvre par l'Espace Uni-Handicap (EUH), actions visant à la prise de conscience des usagers valides, de la réalité des handicaps.

Un dossier de candidature et de motivation est à retirer au bureau de l'EUH.

### **Les certifications**

Afin que les étudiants puissent se préparer aux certifications, tous les emplois du temps hebdomadaires de licence laisseront 2 créneaux d'1 heure ou 1 créneau de 2 heures, vides(s) de tout enseignement rattaché à la mention.

Sous forme d'EC, les préparations aux certifications seront placées dans une UE transversale aux semestres pairs, apportant bonus à ces semestres.

L'étudiant devra informer la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante - bureau de la scolarité de sa composante - de la présentation aux certifications et de ses résultats obtenus. Via un état récapitulatif individualisé qui mentionnera le cursus de certifications suivies, le jury aura connaissance, lors de la délibération de compensation annuelle de S6, pour chaque étudiant de l'année et du niveau d'inscription et des résultats/score/ certificat obtenus, et pourra s'il le souhaite octroyer des points jurys au regard des certifications obtenues.

Les certifications d'aptitudes et de compétences ainsi obtenues seront inscrites dans le supplément au diplôme édité par l'UNC.

### **La préparation au certificat informatique et internet niveau 1**

Le C2i1 se compose de deux parties : une partie dite théorique et une partie pratique. La préparation ne concerne que la partie pratique du C2i1 ; toute la partie dite théorique est supposée être acquise avec les supports en ligne (autoformation).

L'évaluation du C2i1 se fait en deux étapes :

1. Des séances de certification de la partie théorique sont organisées une fois par semestre sur la base du volontariat. Il s'agit d'un QCM.
2. La partie pratique est évaluée dans le cadre des éléments facultatifs bonifiables.

### **La préparation à la certification Voltaire**

L'objectif du projet Voltaire est de certifier le niveau de maîtrise des difficultés de la langue française des candidats, à l'écrit, avec fiabilité et objectivité. Ce certificat en orthographe a vocation à être mentionné sur un CV afin d'attester un niveau en orthographe française auprès des recruteurs et mettre ainsi en valeur une compétence différenciatrice.

Le score de la Certification Voltaire est compris entre 0 et 1000 points. Les scores obtenus permettent d'identifier le niveau de maîtrise de langue française. À titre de référence,

- un score de 500 points ou plus indique que les règles de l'orthographe d'un français courant sont bien maîtrisées;
- un score de 700 points certifie une très bonne maîtrise des règles orthographiques, des exceptions, des nuances grammaticales ; un candidat ayant ce score peut être un référent en matière d'orthographe dans les écrits professionnels et pourra utilement apporter ses compétences pour relire et améliorer les écrits de ses collègues ;
- au-delà de 900 points, le candidat est un expert en orthographe.

Pour aider à préparer la Certification Voltaire, l'Université de la Nouvelle-Calédonie prend en charge le financement, sur demande, du coût de l'accès à la plateforme d'entraînement Voltaire.

Le coût du passage de la certification est de 19 euros pour les étudiants de l'UNC ; coût pris en charge par l'établissement.

Une fois inscrit à une séance de certification, la présence est obligatoire. Un étudiant peut se désinscrire avant la date de clôture des inscriptions soit 15 jours avant le jour de la séance de certification.

Au moins quatre séances de certification seront programmées chaque année.

## **La préparation à la certification CLES 1**

Le centre de ressources en langues – CRL – propose un contrat pédagogique avec des alternances de CM, TD et travaux à faire en auto-formation, ateliers au choix (conversation, cinéma, théâtre) avec l'obligation d'une auto-évaluation dans un carnet de compétences qui préparent les étudiants à la certification.

## **Les règles concernant les sessions**

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

Le délai entre les deux sessions est fixé par le CA en tenant compte des dispositions pédagogiques particulières (calendrier austral, aide à la réussite, etc...).

Il est rappelé que seuls les étudiants inscrits administrativement et pédagogiquement à l'université sont admis à se présenter aux épreuves et peuvent les valider.

Si le semestre n'est pas validé à l'issue de la session initiale, l'étudiant se présente à la session de rattrapage des EC dont la moyenne des notes est inférieure à 10/20.

L'étudiant absent à l'épreuve écrite ou orale d'examen terminal de première session et/ou de session de rattrapage est noté « 0 » à cette épreuve.

Pour le calcul de la moyenne au semestre, est prise en compte la meilleure des deux notes de l'EC entre la session initiale et la session de rattrapage.

La convocation des étudiants aux épreuves écrites des examens est réalisée par voie d'affichage, avec indication de la date, de l'heure et du lieu d'examen. Le délai entre l'affichage tenant lieu de convocation et la date des épreuves écrites de l'examen est de quinze jours.

## **L'accès des étudiants aux salles des examens terminaux**

Les candidats sont informés par voie d'affichage quinze jours avant les épreuves.

Les candidats doivent se présenter sur le lieu de l'examen trente minutes avant le début de chaque épreuve.

Pour être autorisé à composer, un étudiant doit présenter sa carte d'étudiant ou, à défaut, une pièce d'identité.

L'accès de la salle d'examen est autorisé à tout candidat qui se présente dans les trente minutes après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé au candidat concerné. Mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'épreuve.

Les étudiants ne conservent avec eux que les documents et matériels éventuellement autorisés et notifiés sur le sujet de l'épreuve. Notamment, les téléphones portables et objets connectés ne sont pas autorisés même en qualité d'horloge. Les sacs, porte-documents, cartables, téléphones, écouteurs, trousse, etc. sont placés à l'endroit indiqué par les surveillants de salle.

En cas de retards prévisibles d'étudiants pour accéder aux salles d'examen (grève des transports par exemple), à moins que la réglementation de l'examen ne s'y oppose, le président du jury du semestre concerné ou son représentant peut décider de retarder le commencement de l'épreuve ou de la reporter à une date ultérieure.

Sauf cas de force majeure, dès que les sujets sont distribués, aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter la salle avant l'expiration de la première heure même s'il rend une copie blanche.

Si l'épreuve dure une heure, aucune sortie n'est autorisée.

Si les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle y sont autorisés, ils ne sortent qu'un par un et accompagnés d'un surveillant.

L'étudiant ne peut user d'aucun moyen de communication (téléphone portable, etc.), ni au cours de l'épreuve, ni à l'occasion d'une sortie momentanée.

## **Le jury**

Chaque année, la composition des jurys des semestres est arrêtée par le président de l'UNC, sur proposition du directeur de département.

La composition est rendue publique notamment sous forme d'un affichage.

## **Les délibérations de jury**

Le jury délibère souverainement dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, la validation des semestres de parcours type et, le cas échéant, sur la progression de l'étudiant en année supérieure.

Lors de ses délibérations le jury peut attribuer des points de jury, notamment sur présentation des certifications pré-citées obtenues.

Un procès-verbal, notifiant l'obtention ou non du semestre et/ou diplôme est établi après chaque délibération. Ce document daté et signé par le président de jury est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Tout étudiant dispose d'un délai de 3 mois à compter de l'affichage des résultats pour contester, par lettre, la délibération de jury par recours gracieux auprès du président de l'UNC.

Un relevé de notes semestriel est disponible via l'application Web à l'issue des sessions.

Les relevés de notes officiels, signés par le président de l'UNC ou son délégataire, sont délivrés à la fin de l'année universitaire.

## **Sanction disciplinaire**

### **Atteinte au bon fonctionnement de l'UNC :**

Tout usager auteur ou complice d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement est passible de poursuites disciplinaires.

### **Fraude :**

Toute fraude, y compris notamment le plagiat ou la falsification de documents officiels tels que les certificats médicaux, est passible de poursuites disciplinaires et de poursuites pénales. Cette disposition concerne toutes les épreuves que les étudiants sont amenés à passer, quelles qu'en soient la nature et les modalités d'organisation, notamment :

- travaux dirigés, travaux pratiques ou examens tant oraux qu'écrits ;

- différentes tâches données aux étudiants dans le cadre du contrôle continu ;
- mémoires ;
- rapports de stage.

Dans l'attente de la décision de la section disciplinaire, l'épreuve est évaluée dans les mêmes conditions que pour les autres candidats. Le jury ne peut pas attribuer la note zéro en raison d'un soupçon de fraude. Il délibère sur les résultats de l'étudiant suspecté de fraude dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Cependant, la note obtenue n'est pas communiquée à l'étudiant.

Aucune attestation de réussite ni relevé de notes ne peut lui être délivré, aucune inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public n'est possible, avant que la section disciplinaire n'ait statué sur son cas.

**Les sanctions disciplinaires applicables aux étudiants sont :**

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- l'exclusion de l'UNC pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- l'exclusion définitive de l'UNC ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

### **Le plagiat**

Le plagiat consiste à s'approprier le contenu d'un travail créatif d'autrui (mots, images, tableaux, graphiques, sons, etc.) et à le présenter sien, sans en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon (article L. 335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est un délit au sens des articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Les étudiants et les stagiaires de la formation continue s'engagent à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux quels qu'ils soient et notamment : devoirs et/ou épreuves en contrôle continu, mémoires et travaux de doctorat.

Sont tolérées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur : les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les stagiaires de la formation continue s'engagent à citer explicitement par des guillemets, l'origine et la provenance de toute information issue dans les travaux qu'ils utilisent.

La citation des sources est obligatoire dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

L'UNC se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation

d'un logiciel de détection de plagiat. Les étudiants et les stagiaires de la formation continue s'engagent à communiquer, sur simple demande de l'Université, une version numérique de leur document, afin de permettre cette détection.

## **Délivrance Carte Sup'**

### **La Carte Sup', votre carte étudiant**

Carte valable durant la durée des études à l'UNC, la Carte Sup' atteste du statut d'étudiant. Elle est délivrée gratuitement lors de l'inscription administrative. Cependant en cas de perte, de vol ou de dégradation, une nouvelle carte sera émise après demande écrite adressée au Président de l'UNC, et sous réserve du règlement de 1.500 FCFP auprès de l'agence comptable.

La Carte Sup' est nominative et strictement personnelle.

Elle permet d'emprunter des livres à la Bibliothèque, elle remplace le ticket restaurant ; elle intègre le porte-monnaie électronique permettant l'achat des tickets R.U., le paiement des photocopies, des impressions. Les bornes mises à disposition des étudiants permettent de recharger la Carte Sup' et d'obtenir le relevé des consommations, ainsi que divers documents administratifs (certificat de scolarité par exemple). La Carte Sup' permet également le contrôle d'assiduité aux enseignements et aux évaluations via une borne installée dans les salles de cours. Elle gère le contrôle d'accès à certains locaux d'enseignement et de recherche.

En conséquence, toute utilisation frauduleuse ou action dans le but de régulariser une situation frauduleuse après un échange, un prêt ou une falsification de la Carte Sup' serait passible de poursuites disciplinaires, tant pour l'étudiant concerné que son ou ses éventuels complices.

CUPGE Parcours

Département ST - MCC 2017 CUPGE

Mention	Sem	Libelle_EC	Evaluation	Formule_session1	Formule_session de rattrapage	nature de l'examen E/O (écrit/oral)	durée de l'examen
CUPGE	1	Algèbre 1	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	1	Analyse 1	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	2h00
CUPGE	1	Outils Math 1	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h00
CUPGE	1	Algo et prog 1	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	1	Prog appli scientifiques et ingénierie	CC	CC	$MAX(E2;CC)$	Ecrit	1h30
CUPGE	1	Chimie générale	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	1	Thermochimie	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	1	Physique générale 1	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	2	Anglais	CC	CC	CC		
CUPGE	2	Algèbre 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	2	Arithmétique	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	2	Analyse 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	2	Logique math	CC	CC	$MAX(E2;CC)$	Ecrit	1h00
CUPGE	2	Outils Math 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	2	Intro bases de données	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	2	Pratique du langage C	TP	TP	$MAX(TP;E2)$	Ecrit	1h30
CUPGE	2	Algo et prog 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	2	Physique générale 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	2	Méca des systèmes	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	2	Réaction en solution et cinétique chimique	CC+ET+TP	$(TP+2*(CC+2*E1)/3)/3$	$(TP+2*MAX(E2;MAX((CC+2*E2)/3;(CC+2*E1)/3)))/3$	Ecrit	2h
CUPGE	2	Chimie inorganique 1	CC+ET+TP	$(TP+2*(CC+2*E1)/3)/3$	$(TP+2*MAX(E2;MAX((CC+2*E2)/3;(CC+2*E1)/3)))/3$	Ecrit	1h30
CUPGE	2	Physique expérimentale 1	TP	TP	TP		
CUPGE	3	Anglais	CC	CC	CC		
CUPGE	3	Oraux	CC	CC	CC		
CUPGE	3	Français	CC	CC	CC		
CUPGE	3	Algèbre 3	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	3	Analyse 3	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	3	Calcul dif.1 et bases de topo	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	3	Outils Math 3	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	2h00
CUPGE	3	Introduction à l'analyse de données	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	3	Graphes et algo	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	3	Prog avancée	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	3	Thermo.classique	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	3	Physique expérimentale 2	TP	TP	TP		
CUPGE	3	Optique géométrique	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	3	Chimie organique 1	CC+ET+TP	$(TP+2*(CC+2*E1)/3)/3$	$(TP+2*MAX(E2;MAX((CC+2*E2)/3;(CC+2*E1)/3)))/3$	Ecrit	1h30
CUPGE	3	Chimie organique 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	3	Chimie inorganique 2	CC+ET+TP	$(TP+2*(CC+2*E1)/3)/3$	$(TP+2*MAX(E2;MAX((CC+2*E2)/3;(CC+2*E1)/3)))/3$	Ecrit	1h30
CUPGE	3	Electricité 1	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Oraux	CC	CC	CC		
CUPGE	4	Français	CC	CC	CC		
CUPGE	4	Anglais	CC	CC	CC		
CUPGE	4	Algèbre 4	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	4	Analyse 4	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	4	Outils Maths 4	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Espaces préhil.	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	4	Proba.1	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	2h00
CUPGE	4	Projet scientifique	TP	TP	TP	Oral	
CUPGE	4	Prog orientée objets 1	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Electromag.dans le vide	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Méca. des fluid.	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Mécanique générale 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Electricité 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Chimie théorique	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Chimie analytique 2	CC+ET	$(CC+2*E1)/3$	$MAX((CC+2*E1)/3;MAX(E2;(CC+2*E2)/3))$	Ecrit	1h30
CUPGE	4	Réaction en solution 2	CC+ET+TP	$(TP+2*(CC+2*E1)/3)/3$	$(TP+2*MAX(E2;MAX((CC+2*E2)/3;(CC+2*E1)/3)))/3$	Ecrit	1h30
CUPGE	5	Mesure et intégr.	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	2h00
CUPGE	5	Topo 2	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h00
CUPGE	5	Algèbre 5	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	2h00
CUPGE	5	Géom. 1	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	2h00
CUPGE	5	Analyse comp.	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	2h00
CUPGE	5	Traitement numérique des fonctions	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h00
CUPGE	5	Analyse num matricielle	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h00
CUPGE	5	Physique expérim 4	TP	TP	TP		
CUPGE	5	Physique moderne	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h30
CUPGE	5	Electromag dans la mat	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h30
CUPGE	5	Physique ondulatoire	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h30
CUPGE	5	Electricité 3	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h30
CUPGE	5	Oraux	CC	CC	CC		
CUPGE	5	Anglais	CC	CC	CC		
CUPGE	5	Français	CC	CC	CC		
CUPGE	5	Chimie organométallique	CC	CC	$MAX(CC;E2)$	Ecrit	1h30
CUPGE	5	Chimie organique 3	CC+TP	$(TP+2*CC)/3$	$(TP+2*MAX(CC;E2))/3$	Ecrit	2h00